

COMMUNIQUE



N° 0 0 09/MER/SG/DGI

La Direction Générale des Impôts (DGI) rappelle à l'ensemble des opérateurs économiques les échéances de paiement des impôts pour le mois de novembre 2021.

CALENDRIER FISCAL 2021 ECHEANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

DATES	IMPOTS-TAXES	SOMMES A PAYER COTISATIONS/DECLARATIONS	IMPRIMES	DESTINATAIRE
Au plus tard le 10 novembre	Redevance Audiovisuelle et Cinématographique (RAC) - Cf.art. 9 du CGI édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Paiement mensuel d'une contribution fixe égale à 1500Fcfa par abonné	Bordereau TD 17	
Au plus tard le 15 novembre	Retenue à la source de l'IRPP pour les salariés Cf.art.95 et 96 du CGI édition 2021	Versement des retenues calculées selon le barème sur les salaires du mois d' octobre .	Bordereau ID 10	
	Taxe Complémentaire sur les traitements et Salaires (TCS) Cf.art., 346, 349, 350, 95, 96 du CGI édition officielle 2021	Versement des retenues calculées sur les salaires du mois d' octobre (Taux : 5% pour la fraction de la base TCS supérieure à 150 000FCFA/mois. Exonération pour la fraction de la base TCS inférieure ou égale à 150 000FCFA/mois).	Bordereau ID 27	
	Retenue à la source sur les non Résidents Cf.art.206 du CGI édition 2021	20% du montant brut des sommes versées hors taxe sur le chiffre d'affaire durant le mois d' octobre pour des prestations réalisées au Gabon.	Bordereau ID 18 : personnes physiques. Bordereau ID 05 : personnes morales	
	Retenue à la source pour les bénéficiaires de prestations de service (précompte IRPP) Cf.art.182 du CGI édition 2021	9,5% à prélever sur les sommes versées aux prestataires dans le courant du mois d' octobre .		
	Taxe sur les Contrats d'Assurance (TCA) Cf.art.370 et 372 du CGI édition officiel 2021	Paiement de la taxe sur les primes payées au cours du mois d' août . Taux : - 5% (assurance contre les risques de toute nature de navigation maritime, fluviale et aérienne) ; - 8% (toutes les autres assurances) ; - 30% (assurances contre les incendies). - Dans les risques d'incendies couverts par des assurances ayant pour objet des risques de transport, les contrats en cause sont assujettis soit à un taux de 5% s'il s'agit de transport maritime, fluvial ou aérien, soit à un taux de 8% s'il s'agit de transport terrestre.	Bordereau TD 04	
	Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) Cf.art.5-9-10 CGI édition officielle 2021 (textes fiscaux non codifiés) et articles 95 et 96 CGI édition officiel 2021	Cotisation due au titre du mois d' octobre , par les employeurs. Taux : 0,5% de la base de calcul des cotisations CNSS, plafonné à 1 500 000 FCFA (mois).	Bordereau ID 10	
	Précompte IRPP sur les Revenus fonciers Cf.art.178bis du CGI édition 2021	5% du montant brut hors taxe des loyers encaissés.	Bordereau ID 31	
Précompte de l'IRPP sur Achats de Grumes (Secteur Forestier) Cf.art.22 du CGI édition officielle 2021	Taux du prélèvement sur les règlements des fournisseurs de grume est fixé comme suit : • 5% du montant brut des factures pour la première zone d'exploitation, dont 1,5% éventuellement applicable au fermage ; • 2,5% du montant brut des factures pour les autres zones, dont 1,5% éventuellement applicable au fermage.	Bordereau ID17		
Au plus tard le 20 novembre	Taxe de solidarité sur les billets d'avion Cf.art.8-12-13 du CGI édition officielle 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Le tarif de la taxe de solidarité sur les billets d'avion est fixé à 1.350 FCFA et doit être déclaré au plus tard le 20 de chaque mois.	Bordereau TD 11	Reveur des impôts
	Taxe sur les transferts de fonds Cf.art.8-13-14 du CGI : édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	La taxe est calculée sur le montant des fonds à transférer, à l'exclusion des frais annexes et des commissions supportées par le donneur d'ordre. - Le taux de la taxe est fixé à 1,5%	Bordereau TD 09	
	Taxe sur les retraits Cf.art.16-17-21 du CGI édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	La taxe de retrait est due sur tous les retraits en numéraires d'un montant supérieur ou égal à 5.000.000 FCFA. Taux en vigueur : - 2% du montant hors taxe des sommes retirées durant le mois d' octobre .	Bordereau TD 20	
	Taxe sur les immatriculations personnalisées Cf.art.15-17 du CGI édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Le tarif de la taxe sur les immatriculations personnalisées est de 1.000.000 FCFA pour trois caractères Chaque caractère supplémentaire donne lieu au paiement d'une somme de 500.000 FCFA	Bordereau TD 15	
	Contribution pour les ordures ménagères Cf.art.12-14 du CGI édition officielle 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Taux en vigueur : - 7% des consommations d'électricité du mois du Mois d' octobre .	Bordereau TD 16	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) Cf.art. 207-221-237 du CGI édition 2021	Taxes exigibles afférentes au mois d' octobre . Taux en vigueur : - 18% pour les opérations taxables à l'exclusion des opérations soumises au taux réduit de 10% ou au taux zéro ; - 10% pour les opérations de production et de vente portant sur les produits cités à l'article 221 du CGI (fer à béton, ordinateurs fixes et portables, eaux minérales produites au Gabon, etc. ; - 5% ciment ; - 0% Exportations et transports internationaux.	Bordereau CA 01	
	Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) Cf.art.13-25 du CGI Edition 2021(textes fiscaux non codifiés)	1% notamment des sommes, valeurs, biens ou services reçus en contrepartie des opérations imposables réalisées au cours du mois d' octobre .	Bordereau CA 01	
	Taxe sur les Véhicules de Luxe (TVL) Cf.art.5-8-10 du CGI Edition 2021(textes fiscaux non codifiés)	Application de la TVL sur les véhicules de tourisme terrestres à moteur dont la puissance fiscale est fixée à 10 chevaux fiscaux (CV). Le tarif de la taxe est fixé en fonction de l'ancienneté des véhicules ainsi qu'il suit : - Pour les véhicules neufs et de moins de 5 ans : 20 000 FCFA par cheval fiscal à 10 CV ; - Pour les véhicules de plus de 5 ans : 30 000 FCFA par cheval fiscal à 10 CV. NB : Le prélèvement de la taxe et sa déclaration sont effectués par les compagnies et les courtiers d'assurance	Bordereau TD 14	
	Droit d'Accises (Taxe sur les jeux de hasard) Cf.art.406 et 407 du CGI Edition 2021	8% des sommes engagées sur les jeux de hasard	Bordereau TD 07	
Au plus tard le 25 novembre	Redevance d'Usure de la Route (RUR) Cf.art.364-366 du CGI Edition 2021	- Super carburant : 53,20 FCFA par litre ; - Gasoil : 47,08 FCFA par litre ; - Pétrole lampant : 24,51 FCFA.	Bordereau TD 05	
	Taxe de Consommation sur le Gaz Butane Cf.art.19-21 du CGI Edition 2021 (textes non codifiés)	21.468,78 FCFA la tonne. La taxe afférente aux livraisons réalisées au mois d'octobre est reversée au plus tard le 25 novembre .	Bordereau TD 12	
	Taxe Municipale sur les carburants Cf.art.355-357 du CGI Edition 2021	Tarifs définis périodiquement par les structures des prix des gaz et des carburants. Les taxes afférentes aux livraisons réalisées pendant le mois d'octobre doivent être spontanément versées au plus tard le 25 novembre .	Bordereau TD 06	
Au plus tard le 30 novembre	Impôt sur le revenu de capitaux mobiliers (IRCM) Cf.art.97 et suivants du CGI Edition 2021	Le taux de l'Impôt est fixé à 20% du revenu imposable ; Exceptionnellement : • Les intérêts de bons de caisse émis par les banques sont assujettis à un prélèvement libératoire au taux de 15% ; • Revenus de capitaux mobiliers et assimilés soumis au régime mères/filiales (Art. 98 et 116 du CGI) 10% ; • Revenus des obligations à échéance d'au moins de 5 ans émises au Gabon sont soumis à la retenue à la source de 10% ;	Bordereau ID 11	

Fait à Libreville, le 09 NOV 2021

Le Directeur Général des Impôts

Gabin OTHA NDOU MBA